



N° 716 - 28 août 2007

SOMMAIRE

7ème Conférence des Villes

CONFÉRENCE DES VILLES

- Le développement urbain durable, priorité des grandes villes p.1
- Compétences, gouvernance, finances : penser un gouvernement des villes p.3
- Le programme de la manifestation p.6

AGENDA

p.8

FOCUS

Bonne rentrée et bonne Conférence des Villes !

Avec le numéro que vous avez entre les mains, Grandes Villes Hebdo reprend aujourd'hui sa parution après la "trêve estivale" et souhaite à tous ses lecteurs une excellente rentrée. Pour les Maires de Grandes Villes, cette dernière sera marquée par la Conférence des Villes - qui tiendra sa 7ème édition le 13 septembre à Paris - événement de référence du monde urbain depuis sa création, en 2000, par l'Association des Maires de Grandes Villes de France.

C'est pourquoi la présente édition de Grandes Villes Hebdo y est pleinement consacrée. Cela permettra à chacun une connaissance plus approfondie de la thématique qui y sera présentée, en deux grandes parties : le développement urbain durable, la gouvernance des villes avec ses aspects compétences et finances. De nombreux intervenants sont attendus y compris au niveau ministériel : les lecteurs de Grandes Villes Hebdo trouveront également, en avant-première exclusive, le programme détaillé à ce jour.

Les Maires de Grandes Villes de France vous donnent rendez-vous le jeudi 13 septembre à la Conférence des Villes, ils seront très heureux de vous y accueillir.

Claude Milliot

La septième édition le 13 septembre à Paris

« VARIATIONS URBAINES : LES VILLES, ACTEURS DE DEMAIN »

Première partie : le développement urbain durable

En présence de Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, la matinée de la Conférence des Villes sera consacrée au développement durable. En clôture sera annoncé le palmarès 2007 des Rubans du développement durable.

Enjeu planétaire, européen, national, mais aussi enjeu local, le développement durable est au cœur des préoccupations politiques des élus. De longue date, les membres de l'Association des Maires de Grandes Villes de France ont montré leur implication et leur volonté de prendre en compte les principes définis par la conférence de Rio de 1992. Leur présence aux conférences européennes des villes durables, aux forums mondiaux de l'eau, au sommet de la Terre à Johannesburg, par exemple, en témoigne.

Le président de la République, **Nicolas Sarkozy**, a jeté les bases d'un « Grenelle de l'environnement » qui se réunira dans les prochaines semaines. **Michel Destot**, député-maire de Grenoble, président du Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART) et **Jean-Claude Antonini**, maire d'Angers, président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, participent aux groupes de travail préparatoires du Grenelle, au titre de l'Association. Le développement durable est la « priorité des grandes villes », comme l'indique le titre de la matinée de la Conférence : **les conclusions des échanges nourriront la contribution de l'AMGVF au « Grenelle de l'environnement » en octobre.**

« Le développement durable, priorité des grandes villes »

Mettre en œuvre des politiques en faveur des objectifs du développement durable pose, en premier lieu, la question de **la pertinence du territoire**, et de la place que prennent les grandes villes et métropoles dans la mise en œuvre du développement durable. Par « *pertinence du territoire* », on doit comprendre la zone géographique, la population et l'aménagement, ce qui pose **le problème de la superposition des échelons territoriaux et des compétences, et celui du rapport à la population.**

Du point de vue de l'AMGVF, c'est bien à l'échelon local et intercommunal que se joue la partition du développement durable, d'abord parce que le territoire est en grande partie aménagé et équipé à cet échelon, ensuite parce qu'il s'agit du meilleur niveau de prise en compte des attentes des citoyens et, enfin, parce que l'exercice de la participation citoyenne et de la démocratie participative, indispensable si l'on parle de développement durable, y dispose des meilleurs outils.

Les grandes villes et métropoles sont, en outre, pleinement conscientes du fait que, par la mise en œuvre de politiques territoriales qui tiennent compte des impératifs du développement durable, elles contribuent fortement à la réalisation des objectifs au niveau national et mondial. On comprend ainsi la nécessité d'une cohérence des politiques et des acteurs aux différents échelons décisionnels et la possibilité d'expérimenter des transferts de compétences sur des territoires plus

pertinents. On ne peut installer de culture du développement durable sans rappeler sans cesse la démarche aussi bien aux élus qu'aux agents. Par le partage des responsabilités, l'articulation des échelles, la concertation des différents acteurs, la prise en compte de la durée, **le développement durable constitue un moteur fort des politiques publiques : sa transversalité est indispensable. Les trois moments de la matinée (Agendas 21, transports, participation citoyenne) exprimeront cette transversalité du développement durable.**

Les échanges entre les élus, les agents et les citoyens -dont la maturité politique demande à être reconnue-, doivent également permettre de **mutualiser les bonnes pratiques** à l'échelle de l'Europe. La présence à la Conférence des Villes, de **Dieter Salomon**, Maire de Fribourg-en-Brigau, ou encore de **Jordi Hereu I Boher**, maire de Barcelone, témoigne de l'attention toute particulière que l'Association des Maires de Grandes Villes de France accorde aux expérimentations qui peuvent avoir valeur d'exemple.

L'expérimentation est un droit constitutionnel consacré pour les collectivités locales. Le chef de l'État entend précisément que les collectivités locales exercent leurs compétences « *de manière plus libre, plus efficace et plus simple, au plus près des attentes et des besoins de nos compatriotes* ». (Lettre de mission de Nicolas Sarkozy et François Fillon à Michèle Alliot-Marie du 30 juillet 2007.)

L'expérimentation prend véritablement tout son sens lorsque l'on parle de développement durable, étant entendu que les politiques mises en œuvre dans le cadre des expérimentations sont réversibles, restent dans la logique de la maîtrise des dépenses publiques, et sont encadrées.

Elle entre par ailleurs dans l'esprit du développement durable et de ses acteurs en valorisant les bonnes pratiques et en les mutualisant, qu'il s'agisse de la généralisation d'une expérience à l'ensemble d'un territoire ou de la transposition à un autre territoire qui possède les mêmes problématiques et les mêmes enjeux. C'est pourquoi l'Association des Maires de Grandes Villes de France a signé, il y a deux ans, une convention avec le Comité 21 afin de valoriser les bonnes pratiques des 95 grandes villes et métropoles adhérentes.

L'expérimentation encadrée est indissociable de **l'évaluation** et participe d'une meilleure gouvernance dans l'esprit même du développement durable.

L'évaluation des dispositifs mis en place par les gran-

des villes et métropoles dans le cadre du développement durable conduit, dans une certaine mesure, à l'évaluation de politiques publiques territoriales. Au-delà de la nécessité juridique, évaluer une politique contribue à lui donner du sens et à souligner sa pertinence. L'évaluation participe, notamment, du processus de mise en œuvre d'un Agenda 21, et il s'agit certainement d'une petite révolution dans les pratiques des collectivités territoriales.

Pour autant, la démarche est complexe : qui met en œuvre, pourquoi, pour qui ? Quelle conscience les acteurs de l'évaluation ont-ils du fait qu'elle constitue, si elle est sérieuse, une démarche scientifique qui vise à contrôler qu'une politique se déroule comme prévu et produit effectivement les objectifs escomptés ? Qu'elle peut, au contraire, montrer que des acteurs ont fait fausse route, que la perception d'un projet ne correspond pas à ce qui était souhaité au départ ? Il s'agit d'une « remise en perspective permanente » dans les démarches de développement durable ce qui explique une certaine difficulté à la généraliser. C'est bien l'intégration du développement durable qui donne de l'importance à l'évaluation : on s'interroge sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité des politiques ainsi que sur les résultats à court, moyen et long terme.

Evaluer tout au long d'une démarche (avant, pendant, après) permet, en l'occurrence aux élus, de se rendre compte de la pertinence d'une politique par rapport au public auquel elle s'adresse. C'est la vocation même d'une politique territoriale que d'être parlante, significative, pour une population, pour un groupe social spécifique. Par ailleurs, l'évaluation doit permettre de percevoir la cohérence des actions politiques les unes par rapport aux autres et d'évaluer si les acteurs qui mettent en œuvre ces politiques ont des démarches convergentes. Cette convergence est en effet un critère indispensable pour rationaliser les dépenses publiques. L'évaluation prend tout son sens avec le développement durable dans la mesure où les actions développées sont très souvent multipartenariales.

Territoire pertinent, expérimentation et évaluation peuvent constituer des axes de réflexion au cours des différentes séquences de la matinée : les Agendas 21 et la politique sociale des quartiers ; les transports comme outils du développement économique durable ; l'association de la population à la réalisation de quartiers durables.

Deuxième partie : compétences, gouvernance, finances

L'après-midi de la Conférence des Villes sera consacré au thème du « gouvernement des villes ».

*Dans la lettre de mission en date du 30 juillet 2007 adressée à **Michèle Alliot-Marie**, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, le chef de l'Etat et le Premier ministre soulignent la nécessité de marquer « une pause dans l'octroi de compétences nouvelles aux collectivités territoriales ». Mais ils ajoutent : « sauf exceptions de simplification ou d'expérimentation », de sorte que les collectivités locales puissent exercer leurs compétences « de manière plus libre, plus efficace et plus simple, au plus près des attentes et des besoins de nos compatriotes ».*

Il s'agit de mettre cette pause à profit pour « rationaliser une situation passablement embrouillée entre ce qui relève des communes et des intercommunalités, des départements et des régions » et, il conviendrait d'ajouter, de l'Etat.

*Le gouvernement appelle à « **la concertation avec les collectivités** », pour définir « les moyens de clarifier les compétences des différents niveaux de collectivités locales en les regroupant par blocs et en supprimant les redondances ».*

Lors de la 6ème édition de la Conférence des Villes (le 28 septembre 2006), l'AMGVF avait souligné la nécessité d'une clarification des compétences, préalable à toute poursuite des réformes territoriales et la nécessité de moyens supplémentaires. C'est pourquoi compétences, gouvernance, finances, constitueront les trois temps forts de l'après-midi de la 7ème Conférence des Villes, dont l'ambition est de « penser un gouvernement des villes ».

« Penser un gouvernement des villes »

Clarifier les compétences ne signifie pas seulement supprimer les redondances : c'est la notion de « compétences » elle-même qui est en cause et qui demande à être redéfinie. Si les grandes villes et métropoles ont, en effet, de plus en plus de responsabilités, ces « extensions de responsabilités » ne relèvent déjà plus de « transferts » de compétences au sens de l'intercommunalité. Et la mise en place d'un véritable gouvernement des agglomérations urbaines ne relèvera pas de nouveaux transferts d'attributions entre les différents niveaux de collectivités territoriales ou entre l'un d'entre eux et l'Etat.

Ni l'Etat, ni la région, ni le département, ni la commune ne peuvent se désintéresser du logement, des transports, de l'emploi, du développement économique, du développement durable, de l'école et de la santé publique ; **mais sur chacun de ces domaines, il**

importe de clarifier **la hiérarchie des règles et des pouvoirs réglementaires** sur le territoire des grandes villes et métropoles. Les communautés sont déjà clairement les **autorités régulatrices** des grands services publics à caractère industriel ou commercial (l'eau, l'assainissement, les transports...) ; elles sont en train de le devenir en matière de politique locale du logement, où l'EPCI a l'entière responsabilité du PLH qui lui-même impose des règles. Il faudrait également distinguer **une autorité organisatrice** qui **pilote et coordonne** les **interventions** des différents niveaux territoriaux, qui vont continuer à intervenir en tant que maîtres d'ouvrage, partenaires, associés... **dans des configurations multiples qui peuvent varier dans l'espace et dans le temps, sans conflits de compétences, sur la base de contrats ou de conventions.**

L'AMGVF souhaite que l'après-midi de la Conférence des Villes soit propice à une réflexion collective sur un **statut unifié des EPCI urbains** (valable pour les actuelles communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les communautés de communes fortement urbanisées), avec des **"compétences" homogènes, élargies et simplifiées**, sous réserve qu'ils soient constitués sur des **périmètres** cohérents avec les **aires urbaines et les agglomérations** urbaines **constatées** (sauf dispositif particulier pour l'Ile-de-France).

Les différences de statut et de compétences ne se justifient plus, elles renvoient à des raisons historiques, à des précautions et à des timidités que le succès quasi général de la coopération intercommunale dans l'ensemble des grandes aires urbaines, hors Ile-de-France, rend sans objet. Leur maintien entretient de la confusion et génère des rivalités, des coûts, des abus de procédures, des égoïsmes locaux et des refus de solidarité, qui sont autant d'obstacles à une bonne "gouvernance" des agglomérations et à l'indispensable lisibilité du système politique et administratif territorial.

De fait, l'ensemble des lois récentes concernant les politiques territoriales (loi Ville et Renouveau de la ville, loi Libertés et Responsabilités Locales, loi Cohésion Sociale, loi ENL, loi DALO...) considèrent le territoire des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes fortement urbanisées, comme leur périmètre d'application pertinent, homogène et unifié. Ces lois confèrent aux intercommunalités urbaines un rôle d'autorité régulatrice, d'autorité organisatrice et, souvent, d'ensemblier des financements à mobiliser. Elles fondent leur légitimité sur les Plans et Programmes qu'elles sont tenues d'élaborer (PDU, PLH...) et non

pas sur un partage de projets, d'actions ou de «blocs de compétences».

Le premier moment de l'après-midi sera ainsi consacré à ces questions de **compétences, de statut et de périmètre des intercommunalités urbaines**. Alors que les institutions communautaires que les agglomérations urbaines se sont données gèrent d'ores et déjà des budgets plus importants et prélèvent plus d'impôts que les communes centres, on ne peut se dispenser d'une réflexion sur des structures permettant, par un fonctionnement démocratique, de faire émerger un gouvernement de la métropole urbaine qui ne se substitue pas à la commune et à la citoyenneté locale. Le deuxième moment des débats aura ainsi pour objectif de **réintroduire le débat politique sur des enjeux qui se posent aux citoyens des grandes villes, sans préjudice pour la démocratie de proximité, et faisant droit à la maturité politique des citoyens.**

Pourront ainsi être abordées les questions du mode d'élection au suffrage universel direct à l'échelle de l'agglomération urbaine, du type de scrutin, des frontières communales à l'intérieur des intercommunalités, des «secteurs» à mettre en place à l'intérieur des agglomérations pour gérer de façon pertinente, efficace, juste et durable un certain nombre de politiques publiques territoriales. **Gouvernance et fonctionnement démocratique** seront donc les maîtres mots de ce deuxième moment de réflexion.

Le dernier moment de la journée sera consacré aux questions de **finances et de fiscalité**. Le président de la République souhaitant associer et intéresser les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques (lettre de mission précitée à Michèle Alliot-Marie), une légitimité réelle doit fonder les relations avec l'Etat, « *afin que le pouvoir réglementaire national n'intervienne plus, et en tout cas, moins dans les domaines relevant de la compétence des collectivités locales* ». Le propos n'est pas ici de répéter à l'envi que les élus manquent de moyens. La question des moyens est incontournable en raison de la proximité du maire avec les citoyens. Deux éléments pourraient être étudiés : **la tarification de l'usage du sol et le retour sur investissement.**

Il semble en effet difficile aujourd'hui d'avoir une politique de justice et de mixité sociale et urbaine au niveau de l'agglomération sans une réflexion sur la fiscalité foncière et immobilière, assise sur les valeurs constatées dans l'usage et l'appropriation du sol, et perçue à l'échelle de l'agglomération. Il semble également difficile d'instaurer une politique d'aménagement et de renouvellement urbain en continu sans

une fiscalité foncière et immobilière qui assurerait un retour sur investissement de la dépense publique. Une fiscalité locale perçue à l'échelle de l'agglomération urbaine, au profit de l'institution communautaire qu'elle s'est donnée, assise sur les valeurs constatées dans l'usage et l'appropriation du sol, constituerait un puissant **levier de solidarité, de justice, d'équilibre social et urbain au niveau où la cohésion sociale peut avoir un sens, celui de l'agglomération.**

Seul un système fondé sur des valeurs constatées, en continu, peut servir de base à une **fiscalité réaliste, compréhensible, cohérente.** L'Association se montrera particulièrement attentive à l'intention affichée dans la lettre de mission citée plus haut de procéder à cette évaluation réaliste et continue des bases de la fiscalité locale foncière et immobilière en commençant par actualiser les valeurs à prendre en compte à chaque changement de propriétaire ou d'occupant.

Compétences, gouvernance, finances : ces trois moments d'échanges devraient permettre à l'Association des Maires de Grandes Villes de France de placer les jalons d'un ensemble de propositions coordonnées et structurées pour aboutir, avant les municipales de 2014, à un système décentralisé et renforcé de gouvernement des agglomérations urbaines.

Infos pratiques :

La 7ème édition de la Conférence des Villes a lieu le jeudi 13 septembre 2007, à partir de 9 h 00, à Paris, au Pavillon Gabriel (5 avenue Gabriel - 75008 Paris).

Métro : Concorde / Champs-Élysées-Clémenceau
Bus : 24, 72, 84, 94
Parking : Concorde

Tous renseignements sur le site Internet de l'Association www.grandesvilles.org ou/et par Mél, pour la Conférence : c.schelcherbeyer@grandesvilles.org et plus particulièrement au sujet du Grenelle de l'environnement : l.piron-palliser@grandesvilles.org

Clémente SCHELCHER-BEYER
Courriel : c.schelcherbeyer@grandesvilles.org

PROGRAMME DE LA 7^{ème} CONFÉRENCE DES VILLES

(sous réserve de modifications)

9H15 : Accueil par **Jean-Marie BOCKEL**, président de l'AMGVF, maire de Mulhouse, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la Coopération et de la Francophonie.

9h30 : Introduction aux travaux de la Conférence par **Bertrand DELANOË**, maire de Paris.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRIORITÉ DES GRANDES VILLES

(9h30 – 12h30, Débats animés par **Olivier PICARD**, *Dernières Nouvelles d'Alsace*)

Discours de **Jean-Louis BORLOO**, Ministre d'État, Ministre de l'Environnement, du développement et de l'aménagement durables

9h45 – 10h45 : **Les agendas 21 et la politique sociale des quartiers**

Jean-Paul ALDUY, sénateur-maire de Perpignan, président de la Communauté d'Agglomération de Perpignan Méditerranée

Jean-Claude ANTONINI, maire d'Angers, président de la Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole

Hélène MANDROUX, maire de Montpellier

Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse

10h45 – 11h30 : **Les transports comme outil du développement économique durable**

Jean-Paul BRET, maire de Villeurbanne

Michel DESTOT, député-maire de Grenoble

Fabienne KELLER, sénateur-maire de Strasbourg

André ROSSINOT, ancien Ministre, maire de Nancy, président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy

11h30 – 11h45 - pause

11h45 – 12h30 : **Comment associer la population à la réalisation de quartiers durables ?**

Serge GODARD, maire de Clermont-Ferrand, président de la Communauté d'Agglomération de Clermont Communauté

Serge GROUARD, député-maire d'Orléans

Serge LEPELTIER, ancien Ministre, président de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus

Dieter SALOMON, maire de Fribourg-en-Brisgau

12h30 – 13h : **Palmarès des rubans du développement durable**

En présence de **Jean-Marie PELT**, président du jury des Rubans du développement durable, président de l'Institut européen d'écologie, et de **Jacques PÉLISSARD**, président de l'AMF.

13 h – 14 h 30 – Déjeuner

PENSER UN GOUVERNEMENT DES VILLES

(14h30 – 17h00, Débats animés par **Christophe BARBIER**, *L'Express*)

Discours de **Michèle ALLIOT-MARIE**, Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

14h30 – 15h15 : **De la notion de compétence à la réforme de la gouvernance**

Gérard COLLOMB, sénateur-maire de Lyon, président de la Communauté Urbaine du Grand Lyon

Michel DELEBARRE, ancien Ministre d'Etat, député-maire de Dunkerque, président de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral

Norbert MÉTAIRIE, président de la Communauté d'Agglomération Cap L'Orient

Jean-Louis SCHNEITER, maire de Reims, président de la Communauté d'Agglomération de Reims Métropole

15h15 – 16h00 : **Quelle gouvernance pour les grandes villes ?**

Pierre ALBERTINI, maire de Rouen

Jean-Pierre BALDUYCK, maire de Tourcoing

François REBSAMEN, maire de Dijon, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et

Les co-présidents de l'Institut de la Décentralisation, **Jean-Pierre BALLIGAND**, député-maire de Vervins et

Adrien ZELLER, président du Conseil Régional d'Alsace

16h00 – 16h45 : **Quelles priorités pour la réforme de la fiscalité ?**

Jean-Pierre FOURCADE, ancien Ministre, sénateur, président de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine

Edmond HERVÉ, ancien Ministre, maire de Rennes, président de la Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole

Charles-Éric LEMAIGNEN, président de la Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire

Jacques SANTROT, président de la Communauté d'Agglomération de Poitiers

Conclusion des travaux de la journée par le président de l'AMGVF.

«GRANDES VILLES Hebdo» est éditée par
les Maires de Grandes Villes de France
42, rue Notre-Dame des Champs - 75006 PARIS
Tél : 01 44 39 34 56 - Fax : 01 45 48 98 54
Elle peut être consultée sur : www.grandesvilles.org
Courriel : amgvf@grandesvilles.org

Directeur de la publication : **Christian LALU**
Directeur de la rédaction : **Claude MILLIOT**
Maquettiste : **Béatrice GOULET**

AGENDA

La lettre des Maires de Grandes Villes de France



SEPTEMBRE

Mercredi 12 septembre

- Réunion de la commission « Europe » de l'Association, animée par **Jean-Michel Daclin**, adjoint au maire de Lyon - à 15 h, au Conseil d'Etat, 1 place du Palais Royal, 75001 Paris

Jeudi 13 septembre

- Assemblée Générale extraordinaire de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, en vue de procéder à l'élection du nouveau président - à Paris à 8 h 15
- VII ème « Conférence des Villes », organisée par les Maires de Grandes Villes de France et intitulée : « Variations urbaines : les villes, acteurs de demain » - à partir de 9 h au Pavillon Gabriel, 5 avenue Gabriel 75008 Paris

Vendredi 14 septembre

- Réunion du groupe de travail « Culture » de l'Association, animé par **Norbert Métairie**, président de la CA Cap L'Orient - à 9 h 30 à Paris (lieu précisé prochainement)

Mercredi 19 septembre

- Réunion du groupe de travail « Organisation territoriale de l'emploi » de l'Association, animé par **Philippe Maitreau**, adjoint au maire de Mulhouse, sur le thème des "stratégies territoriales de l'emploi", en présence de Sophie Boissard, directrice adjointe de cabinet de Christine Lagarde, en charge des dossiers de l'emploi, de la réforme du marché du travail et du développement industriel - à 14 h, à l'Assemblée nationale

Mardi 25 septembre

- Colloque décentralisé organisé par l'Association et le MEDEF sur le thème du dialogue économique entre les collectivités locales et les entreprises - à Mulhouse

Mercredi 26 septembre

- Première réunion du groupe de travail « Santé et territoires » présidée par **André Rossinot**, maire de Nancy, président de la communauté urbaine du Grand Nancy - à 14h30 à Paris (lieu précisé prochainement)

OCTOBRE

Jeudi 4 octobre

- Premier Forum européen de prévention des discriminations organisé, avec le soutien de l'Association, par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) que préside **André Rossinot**. Intitulé « Contre les discriminations les collectivités territoriales agissent », il aura lieu de 9h00 à 16h30 - à Paris à la Bibliothèque nationale François Mitterrand.

Mardi 16 octobre

- Colloque organisé par l'Association sur le thème culture et grandes villes, intitulé « Les métropoles françaises au tournant des politiques culturelles » - à la Cité de l'architecture et du patrimoine (palais de Chaillot 75016 Paris) à partir de 9h00